

ARRETE PREF/DCL/BRE/2023/0421
fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de MÉZILLES

Le Préfet de l'Yonne,

- Vu** le code électoral et notamment ses articles L.256 et R.126 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;
- Vu** l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0358 du 25 août 2022 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;
- Vu** l'arrêté n°PREF/DCL/BRE/2023/0074 du 16 janvier 2023 portant convocation des électeurs de la commune de MÉZILLES en vue des élections municipales partielles complémentaires ;
- Vu** les candidatures enregistrées ;
- Vu** les résultats du 1^{er} tour du scrutin du 12 mars 2023 ;
- SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} : – La liste des candidats en vue du 2^{ème} tour du 19 mars 2023 des élections municipales complémentaires dans la commune de MÉZILLES est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2 : – la liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,

14 MARS 2023



Pauline GIRARDOT

La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Yonne et le premier adjoint de la commune de MÉZILLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal, administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE A L'ARRETE PREF/DCL/BRE/2023/0421

**Fixant la liste des candidats pour le 2^{ème} tour des élections municipales complémentaires
dans la commune de MÉZILLES**

Élections municipales complémentaires 2^{ème} tour du 19 mars 2023

Candidats au scrutin pluri nominal majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 1

Candidatures individuelles :

Monsieur Robert CHONÉ
Monsieur Bernard FAURE
Monsieur Lionel JANNET
Madame Nathalie LARCHÉ
Monsieur Paulin LAVOLLÉE

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,

14 MARS 2023



Pauline GIRARDOT